

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 20 MAI 2021**

Nombre de  
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-et-un

Le : 20 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la salle Est-Ouest, sous la Présidence de Madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Philippe SECKINGER.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2021.

Compte rendu affiché le : 26 mai 2021.

Présents : K. BERGER / J. QUINAUDON / L. BROSSARD / D. BERTHOLON  
C. LOZANO / P. SECKINGER / A. BORRA / F. VALAIRE / F. VENET /  
B. TRENCHAT / M. DUPUY / D. PINEL.

Absents excusés : G. BUFFARD / O. VIALON / G. VULPAS.

---

*Madame Karine BERGER excuse l'absence de Georges BUFFARD, Olivier VIALON et Gérard VULPAS. Elle souhaite un prompt rétablissement à Gérard.*

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 20 mai 2021 à dix-huit heures et quarante-cinq minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.*

*Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Philippe SECKINGER se propose d'être secrétaire.*

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du jeudi 22 avril 2021.*

**SUBVENTION OGEC – PARTICIPATION FRAIS DE PERSONNEL :**

*Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 16 octobre 2020 entre la Commune, la directrice de l'école Sainte Marie et le Président de l'OGEC pour prise en charge des frais de fonctionnement de l'école et plus particulièrement des frais de personnel. Le coût annuel des salaires pour 2020-2021 s'élève à la somme de 36 694.92 €. Il faut déduire de cette somme l'acompte de 19 000 € qui a déjà été versé le 12 novembre 2020. Il reste donc à mandater la somme de 17 694.92 € sur la base de 245 h de travail effectué par mois.*

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la prise en charge de cette dépense, à l'unanimité des présents.*

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) :**

*Madame le Maire informe que le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement du RASED couvre les écoles concernées par le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.*

*Les Communes adhérentes à ce dispositif sont : Brullioles, Brussieu, Chambost-Longessaigne, Haute-Rivoire, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Les Halles, Meys, Montromant, Montrottier, Pomeys, St-Clément-les-Places, St-Laurent-de-Chamousset, St-Martin-en-Haut, St-Symphorien-sur-Coise, Ste-Catherine, Ste-Foy-l'Argentière, St-Genis-l'Argentière et Souzy.*

*Les Communes membres de ce réseau se sont engagées à contribuer à ce budget en proportion des effectifs totaux de leur école primaire publique.*

*La Commune de Saint-Martin-en-Haut se propose d'intégrer la totalité de ce budget, soit 3 000 € dans son budget communal et de récupérer la quote-part de chaque commune.*

*La part restant à la Commune de Ste Foy s'élève à 279.48 €.*

*Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention et à verser à la Commune de St Martin la somme de 279.48 € pour le RASED.*

#### **ADMISSION D'UNE CREANCE EN NON-VALEUR :**

*Madame le Maire fait part d'une somme de 545.70 € correspondant à une redevance assainissement de 2018 non payée par un commerçant suite à une liquidation judiciaire.*

*N'ayant aucun recours possible, Madame le Maire précise que cette somme doit être admise en non-valeur. Cette somme sera mandatée au compte 6542, créance éteinte.*

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des présents.*

#### **DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :**

*La commission de contrôle des listes électorales est composée actuellement de Béatrice TRENCHAT, Fabrice VENET, Alexandra BORRA, Gérard VULPAS et de Juliette MAILLARD. Elle a pour but de vérifier les inscriptions et les radiations sur les listes électorales.*

*Madame le Maire propose à Dorothee PINEL de remplacer Madame Juliette MAILLARD à la commission de contrôle des listes électorales, suite à sa démission.*

*Cette commission doit se réunir entre le jeudi 27 et le dimanche 31 mai 2021.*

*Dorothee PINEL accepte cette nouvelle fonction. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.*

*Une réunion est prévue le vendredi 28 mai 2021 à 17 h en Mairie.*

## DESIGNATION D'UNE ELUE DANS UNE COMMISSION COMMUNALE :

### Commission Communale des Impôts Directs :

*Madame le Maire précise que Juliette MAILLARD, était membre titulaire de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Il convient de la remplacer.*

*Madame le Maire propose de nommer Dorothee PINEL. Elle sera membre titulaire de la Commission Communale des Impôts Directs.*

*Dorothee PINEL accepte cette nouvelle fonction. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.*

*Une réunion est prévue le vendredi 18 juin 2021 à 17 h en Mairie.*

### Commission 5 : Jeunesse et associations non sportives

*Madame le Maire propose à Dorothee PINEL d'intégrer la commission Jeunesse et associations non sportives, ce qu'elle accepte.*

## INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LE CARRON :

*Madame le Maire précise qu'une délibération a déjà été prise en ce sens le 16 décembre 2019 pour intégrer dans le domaine public communal les voiries et les espaces verts du lotissement le Carron mais qu'il convient d'apporter quelques précisions supplémentaires.*

*Il faut préciser que le prix de la cession correspond à l'euro symbolique, que les frais d'actes seront à la charge de la Commune et que cet acte sera signé auprès de l'étude de Maîtres BERGER-ABELLARD, notaires à St-Laurent-de-Chamousset.*

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des présents.*

## QUESTIONS DIVERSES :

*\* Elections Départementales et Régionales : elles auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8 h à 18 h à la salle Est-Ouest pour un meilleur respect des distanciations sociales. Les électeurs devront obligatoirement venir voter avec une pièce d'identité. Il est recommandé aux personnes qui doivent tenir le bureau de vote de se faire vacciner ; cela ne revêt pas un caractère obligatoire. Celles qui ne seront pas vaccinées devront avoir fait un test PCR au préalable.*

*\* Subventions aux associations : une réunion est prévue le 3 juin à 18 h pour étudier le montant des subventions qui sont allouées annuellement aux associations.*

*\* Délimitation cadastrale : Karine BERGER fait part d'une discussion avec Guy SAULNIER, Maire de Souzy, qui propose de revoir les délimitations cadastrales entre Souzy et Ste Foy. Les négociations sont en cours.*

*\* Cyclo des Monts : il aura lieu les 12 et 13 juin 2021 et sous une forme différente en raison du Covid. Le nombre de participants sera restreint. Des bénévoles seront sollicités pour aiguiller les cyclistes.*

*\* Remerciements : Madame le Maire fait part des remerciements :*

- de la famille PILLON suite au décès de leur papa.*
- d'une administrée suite à une suggestion d'aménagement sur la Commune.*

*La séance est levée à 20 h 50.*

*Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,*

*Le 21 mai 2021,*

*Le Maire,  
Karine BERGER*